#

* Date : 02-08-2007
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2007734369
* Auteur :

Par jugement du 26 juillet 2007, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la SPRL Guernica, établie et ayant son siège social à 4000 Liège, rue de la Madeleine 18, ayant pour activités : « l'exploitation d'un restaurant », inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0874.341.667.

Curateurs : Adrien Absil, avocat à 4000 Liège, avenue Emile Digneffe 6/011, et Yves Bisinella, avocat à 4102 Ougrée, rue Mattéotti 36, ces derniers ayant le pouvoir d'agir chacun séparément.

Juge-commissaire : M. Alain Niessen.

Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.

Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme : le greffier, (signé) A.M. Herten.